



VILLE DE ROSHEIM

Tél. : 03.88.49.27.00

**DEMANDE DE DEBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS
AVEC PROLONGATION DE L'HEURE DE POLICE(1)**

Document à remplir par l'intéressé
et à retourner à la Mairie **trois semaines avant la manifestation**

Je soussigné(e), Mr Mme Melle

NOM..... Prénom.....

Adresse :

Tel. : Fax. :

vous prie de bien vouloir autoriser :

ASSOCIATION SOCIETE CLUB RESTAURANT AUTRES (préciser)

Dénomination :

Adresse :

à vendre uniquement des boissons* à consommer sur place (article L.3321 à L.3355-8 Code de la Santé Publique et arrêté préfectoral du 2 août 2011)

(*1^{ère} catégorie : Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazeifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat ;

2^{ème} catégorie : Boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel auxquelles sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool).

Lieu de la manifestation :

Pour la période :

(1)La nuit du..... au..... Horaires :

Boissons proposées :

A L'emplacement suivant :

A L'OCCASION DE :

ROSHEIM, le
Signature du demandeur :

Avis de la Gendarmerie

(1) au-delà d' 1 h 30